

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 21 juin 2024 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle des expositions de la Mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSDEVIGIE, Président.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 12 juin 2024

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants	Exprimés	Non pourvu
34	19	9	19	28	1 (Peyrat-le-Château)

Pour	Contre	Abstention
28	0	0

Membres présents : BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BOSDEVIGIE Jean-Pierre, CHABANAT Christine, DUGAY Marie, DUMONT-ST-PRIEST Hubert, ECHASSERIEAU Vincent, GASCHET Gérald, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, LEVET Elise, MALET Patrick, MARQUES Evelyne, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, ROUGIER Serge, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric.

Suppléants avec voix délibérative :

Membres ayant donné pouvoir : BODIN Pascal a donné pouvoir à BIDAUD Jean-Michel, BOUR Colline a donné pouvoir à MUZETTE Thierry, CHADELAUD Michel a donné pouvoir à ECHASSERIEAU Vincent, COLIN Juliana a donné pouvoir à LEVET Elise, COUPET Georges a donné pouvoir à BESNIER Michelle, DELEFOSSE Laurent a donné pouvoir à MALET Patrick, PLAZANET Mélanie a donné pouvoir à SIMON Philippe, SALAGNAT Michèle a donné pouvoir à LENOBLE Monique, THEYS Michel a donné pouvoir à DUMONT-ST-PRIEST Hubert.

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : ANOMAN Matthieu, BRUN Patrick, CHAMPAUD Marc, GORA Richard, LOURADOUR Patricia, SIMON Isabel.

Non pourvu : Commune de Peyrat-le-Château

Secrétaire de séance : MALET Patrick

## INSTITUTION

### Délibération n° 63-2024 : Indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-12 ;

Considérant que lorsque l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale est renouvelé, la délibération fixant les indemnités de ses membres intervient dans les trois mois suivant son installation ;

Considérant que le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale ;

Considérant que la Communauté de Communes des Portes de Vassivière regroupe 5 631 habitants et se situe dans la tranche de population de 3 500 à 9 999 habitants, pour laquelle le CGCT fixe :

- le montant de l'indemnité maximale de Président à 41,25% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- le montant de l'indemnité maximale de Vice-Président à 16,5% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

POPULATION (habitants)	PRESIDENT  TAUX MAXIMAL en % de l'indice 1027	Indemnité brute  en €	VICE PRESIDENT  TAUX MAXIMAL en % de l'indice 1027	Indemnité brute  en €
De 3 500 à 9 999	41.25	1604,38 €	16.5	641,75 €

Considérant que toute délibération de l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres est accompagnée d'un tableau, document récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée concernée ;

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de :

- ✓ **FIXER** les indemnités suivantes :

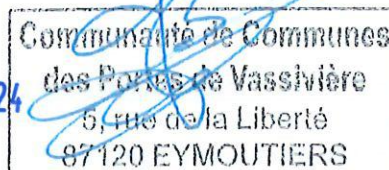
POPULATION (habitants)	Taux par rapport à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	Indemnité brute en €
Président	100 %	1604,38 €
1er Vice-Président	100 %	641,75€
2 <sup>ème</sup> Vice Président	100 %	641,75€
3 <sup>ème</sup> Vice Président	100 %	641,75€
4 <sup>ème</sup> Vice Président	100 %	641,75€
5 <sup>ème</sup> Vice Président	100 %	641,75€

- ✓ **PRELEVER** les dépenses d'indemnités de fonction sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.  
A Eymoutiers, le 24 juin 2024

Le Président,  
Jean-Pierre BOSDEVIGIE



Acte rendu exécutoire le : 24 JUIN 2024  
Publié le : 24 JUIN 2024